

# Capitaine dans la tempête : défis et enjeux de la présidence allemande du Conseil de l'UE

Claire DEMESMAY

Juillet 2020

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Les activités de recherche et de publication du *Comité d'études des relations franco-allemandes – Cerfa* – bénéficient du soutien du Centre d'analyse de prévision et de stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat de l'Auswärtiges Amt.



Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 979-10-373-0197-0

© Tous droits réservés, Ifri, 2020

#### **Comment citer cette publication :**

Claire Demesmay, « Capitaine dans la tempête : défis et enjeux de la présidence allemande du Conseil de l'UE », *Notes du Cerfa*, n° 153, Ifri, juillet 2020.

#### **Ifri**

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : [accueil@ifri.org](mailto:accueil@ifri.org)

Site internet : [ifri.org](http://ifri.org)

## *Notes du Cerfa*

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les *Notes du Cerfa* sont des textes concis à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des *Visions franco-allemandes*, les *Notes du Cerfa* sont accessibles sur le site de l'Ifri, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

## Le Cerfa

Le Comité d'études des relations franco-allemandes ([Cerfa](#)) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Il bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Auswärtiges Amt. Le Cerfa a pour mission d'analyser l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Éric-André Martin est secrétaire général du Cerfa et dirige avec Paul Maurice, chercheur, et Hans Stark, conseiller pour les relations franco-allemandes, les publications du Cerfa. Catherine Naiker est assistante au sein du Cerfa.

## Auteur

**Claire Demesmay** dirige le programme « France/Relations franco-allemandes » de l'Institut allemand de politique étrangère (*Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik*, DGAP) à Berlin. Avant de rejoindre la DGAP en 2009, elle a travaillé à la chaire d'études françaises et francophones de l'Université technique de Dresde (1998-2002), puis comme chercheuse au Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) à l'Institut français des relations internationales (Ifri) à Paris (2002-2009). Elle est docteur en philosophie politique de l'Université Paris-Sorbonne et de l'Université technique de Berlin. Ses recherches portent sur la coopération franco-allemande en matière de politique européenne, ainsi que sur la politique étrangère de la France et de l'Allemagne.

## Résumé

C'est dans un contexte de crise aiguë liée à la pandémie de COVID-19 que s'ouvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne. Entre défis inédits et contraintes d'organisation, l'Allemagne aborde sa présidence dans un contexte marqué par de fortes attentes de ses partenaires européens. Cette note vise à présenter les objectifs que s'est fixé Berlin et les marges de manœuvre dont l'Allemagne dispose. Après avoir présenté les priorités remaniées de la présidence allemande dans un contexte de crise, la note revient sur le débat sur l'indépendance stratégique et, dans cette perspective, sur la relation avec la Chine. Pour finir, elle analyse les conditions du *leadership* allemand alors que le gouvernement fédéral fait face à des attentes contradictoires de ses partenaires : elle se concentre plus précisément sur la coopération franco-allemande.

## Abstract

The German Presidency of the Council of the European Union begins on 1 July 2020 at a time of acute crisis. It is facing unprecedented challenges and organizational constraints in a context marked by high expectations from its European partners. The purpose of this paper is to present the aims that Berlin has set itself and the room for maneuver at its disposal. After outlining the revised priorities of the German Presidency, it focuses on the debate on strategic independence and, in this context, on the relationship with China. Finally, it analyses the conditions for German leadership at a moment when the Federal Government is facing conflicting expectations from its partners: it focuses more specifically on Franco-German cooperation.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>CAP SUR LA GESTION DE CRISE .....</b>	<b>8</b>
Réaction immédiate à la crise économique et sanitaire .....	8
Dossiers corollaires .....	10
<b>L'INDÉPENDANCE STRATÉGIQUE POUR HORIZON .....</b>	<b>14</b>
Santé et technologie.....	14
Focus sur la relation sino-européenne.....	16
<b>UN TEST POUR LE <i>LEADERSHIP</i> ALLEMAND .....</b>	<b>18</b>
Tenter le grand écart.....	18
L'Allemagne, la France et les autres .....	20
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>23</b>

# Introduction

C'est dans un contexte de crise aiguë que s'ouvre, le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne (UE). La pandémie de coronavirus a beau connaître une accalmie, provisoire ou non, elle aura des répercussions aussi profondes que durables, non seulement en termes sanitaires, mais aussi politiques, sociaux, économiques et financiers. De plus, en raison notamment de la réintroduction non coordonnée des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen, la crise du COVID-19 a fragilisé la cohésion au sein de l'UE, et les exigences de solidarité intra-européenne se sont multipliées. Enfin, la crise jette une lumière crue sur des évolutions de long terme du système international, qui touchent directement à l'avenir de l'Europe, telles que sa dépendance vis-à-vis de la Chine et la fragilisation du multilatéralisme. Dans ce contexte, la présidence allemande du Conseil de l'UE sera entièrement consacrée à poser les fondements d'une sortie de crise. Dès le printemps 2020, le ministre des Affaires étrangères Heiko Maas qualifiait la future présidence de « *Corona-Präsidentschaft*<sup>1</sup> » (présidence coronavirus). Le programme présenté fin juin confirme cette prévision, déclinant la gestion de crise sous ses différents aspects.

À un agenda profondément remanié s'ajoutent des conditions de mise en œuvre compliquées. D'une part, la présidence allemande hérite de dossiers imposés par le calendrier. Les plus importants sont la finalisation des négociations sur les relations futures entre l'UE et le Royaume-Uni, ainsi que la conclusion des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE. En raison de leur complexité, ces deux dossiers mobiliseront inévitablement une partie des ressources européennes, dont celles de la présidence. D'autre part, cette dernière est soumise à de sévères contraintes logistiques. Les restrictions de voyage et la distanciation sociale imposées par la situation sanitaire limitent en effet les possibilités de rencontres physiques, dont les échanges informels en marge des réunions officielles, très utiles à l'élaboration de compromis. Le représentant permanent de la République fédérale auprès de l'UE estime que les capacités d'organisation de la présidence seront réduites des deux tiers par rapport à une période normale<sup>2</sup>. À cela s'ajoute le fait que le processus législatif de l'UE connaît lui aussi des ralentissements, liés aux mêmes contraintes. Dans ces

---

1. H. Maas, « Was Europa aus der Corona-Krise lernen kann », *Die Welt*, 12 avril 2020.

2. M. Clauß, « Welche Auswirkungen hat die Coronakrise auf die Deutsche Ratspräsidentschaft? », *Hessen's Livestream*, 14 mai 2020.

conditions, Berlin ne cesse de mettre en garde ses partenaires européens contre des attentes trop élevées.

Entre défis inédits et difficultés d'organisation, l'Allemagne aborde sa présidence du Conseil dans un contexte marqué par de fortes attentes de ses partenaires européens. Cette note vise à présenter les objectifs que s'est fixé Berlin et les marges de manœuvre dont l'Allemagne dispose. Après avoir présenté les priorités remaniées de la présidence allemande dans un contexte de crise, elle revient sur le débat sur l'indépendance stratégique et, dans cette perspective, sur la relation avec la Chine. Pour finir, elle analyse les conditions du *leadership* allemand alors que le gouvernement fédéral fait face à des attentes aussi considérables que contradictoires de ses partenaires : elle se concentre plus précisément sur la coopération franco-allemande.



# Cap sur la gestion de crise

En quelques semaines, les équipes chargées depuis deux ans de préparer la présidence ont dû en revoir le programme dans son intégralité, s'employant à le « nettoyer, hiérarchiser, trier<sup>3</sup> ». Il résulte de ce grand « nettoyage de printemps » trois catégories de dossiers. La première correspond aux dossiers directement liés à la gestion de la crise économique et sanitaire, qui n'avaient pas été prévus dans la première phase de préparation et ont désormais priorité absolue. La deuxième catégorie renvoie aux dossiers imposés par le calendrier (Brexit, budget européen et quotas de pêche), que la présidence doit impérativement traiter. La troisième aux dossiers de fond (*Gestaltungsthemen*), tels que la lutte contre le changement climatique, la transformation numérique et la politique migratoire. C'est à cette dernière catégorie que la présidence aura le moins de ressources à consacrer, ce qui explique sa volonté de les intégrer dans la gestion de crise, en particulier dans les négociations budgétaires.

## Réaction immédiate à la crise économique et sanitaire

La première des priorités de la présidence allemande va au soutien des économies européennes, pour lequel le fonds de relance européen proposé par la Commission européenne, à la suite de l'initiative franco-allemande du 18 mai 2020<sup>4</sup>, constitue une pièce maîtresse. La proposition commune de Paris et Berlin porte sur la création d'un fonds doté de 500 milliards d'euros, destiné aux régions et secteurs les plus touchés par la crise. Le caractère novateur de cette proposition réside dans le mécanisme permettant à Bruxelles d'emprunter sur les marchés financiers de l'argent, ensuite versé aux États membres sous forme de subventions – et non de prêts. L'initiative franco-allemande ne précise certes pas les modalités de fonctionnement du mécanisme et se garde de se prononcer sur la question sensible de répartition des fonds, mais elle a posé les jalons de la proposition de la Commission et ainsi ouvert la voie à un compromis européen ambitieux. D'un point de vue tactique, il était important que l'Allemagne se positionne avant le début de sa présidence : c'est en tant qu'État-membre, avec la France, qu'elle a influencé la proposition de la Commission, et c'est en tant

---

3. A. Rinke, « Neue Prioritäten - Virus-Krise und die deutsche EU-Präsidentschaft », *Reuters*, 29 avril 2020, disponible sur : <https://de.reuters.com>.

4. Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus, 18 mai 2020, disponible sur : [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr).

que présidente du Conseil de l'UE, appelée à jouer un rôle neutre, qu'elle soutiendra désormais cette proposition.

Le ralliement de Berlin à l'idée d'un endettement européen commun a surpris – aussi bien dans les États du Sud traditionnellement favorables à de telles mesures, que parmi les États dénommés les « quatre frugaux » (Autriche, Pays-Bas, Danemark et Suède), qui jusqu'alors avaient toujours pu compter sur l'Allemagne pour défendre l'orthodoxie budgétaire. De fait, cela faisait des années que le gouvernement fédéral rejetait catégoriquement l'émission d'une dette commune, opposant une fin de non-recevoir à la demande récurrente de la France d'introduire des « eurobonds ». Dans le cadre de l'initiative franco-allemande, Berlin a bien sûr posé ses conditions : non seulement le fonds doit être limité dans le temps, mais la somme de 500 milliards d'euros est bien en deçà des attentes de la France, qui tablait sur 1 500 milliards d'euros. De plus, le gouvernement allemand est favorable à une forme de conditionnalité. Celle-ci consisterait à demander aux États déposant une demande de financement de respecter les préconisations macroéconomiques du Semestre européen<sup>5</sup>. Cela étant, en proposant une dette commune, ainsi que des transferts intra-européens substantiels, l'Allemagne a franchi l'une des principales lignes rouges de sa politique européenne.

Ce revirement n'a rien d'idéologique, mais obéit à une logique toute pragmatique : face à l'ampleur de la crise, une solution d'exception s'imposait. La récession annoncée, et avec elle l'augmentation du chômage et de la précarité sociale, menace non seulement la cohésion de l'UE, mais aussi le principe même du marché unique. Or, plus de 60 % des exportations allemandes lui sont destinées<sup>6</sup>. Dans ces conditions, l'ensemble des groupes parlementaires présents au Bundestag, en dehors de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD), soutiennent le fonds de relance proposé par la Commission (« *Next Generation EU* »). Sur ce point, il est révélateur que des chrétiens-démocrates attachés à l'orthodoxie budgétaire, comme le député Eckhardt Rehberg, affirment que celui-ci est « dans notre plus grand intérêt<sup>7</sup> ». De même, Friedrich Merz, qui brigue la présidence de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), avec un programme économique très libéral, déclare : « Si nous étions dans une situation politique normale, j'aurais dit que ça ne va pas, mais une situation aussi exceptionnelle, dans laquelle nous

---

5. Introduit en 2010, le Semestre européen vise à coordonner et surveiller les politiques économiques et budgétaires des États membres. Chacun d'eux soumet ses plans de réformes macroéconomiques, budgétaires et structurelles à la Commission européenne, qui leur adresse en retour des recommandations pour les 12 à 18 mois suivants.

6. Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie, *Fakten zum deutschen Außenhandel*, septembre 2019, disponible sur : [www.bmwi.de](http://www.bmwi.de).

7. Cité par B. Finke et C. Gammelin, « Schwere Wiederaufbauhilfe aus Brüssel », *Süddeutsche Zeitung*, 29 mai 2020.

nous trouvons maintenant en Europe et dans le monde entier, exige des mesures exceptionnelles<sup>8</sup>. » Étant donné le large soutien politique dont bénéficie le fonds de relance en Allemagne, y compris dans l'opposition, il est très probable que le gouvernement fédéral s'applique à sa mise en œuvre rapide.

Au-delà, l'Allemagne entend profiter de sa présidence pour approfondir deux dossiers en lien avec la pandémie. D'une part, elle souhaite contribuer à améliorer la gestion de crise dans l'UE en prévision d'une prochaine pandémie. Pour cela, elle devra tirer les leçons de la crise du COVID-19, en particulier de l'expérience négative de la fermeture des frontières et de la suspension de la libre circulation, et de sa propre responsabilité en la matière. De plus, elle partage avec d'autres États membres des exigences concernant notamment l'échange de données sanitaires entre Européens, le renforcement du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et la constitution d'un fonds commun de vêtements de protection et de médicaments essentiels<sup>9</sup>. D'autre part, Berlin insiste sur la nécessité de renforcer la cohésion au sein de l'Union. Il s'agit d'un élément récurrent du narratif européen de l'Allemagne, mais qui, dans le contexte de crise et face aux attaques contre l'État de droit dans certains États membres, prend des allures d'urgence. Seulement, la question est de savoir comment la présidence parviendra à concilier le ton très ferme des États d'Europe du Nord sur le respect de l'État de droit et l'inflexibilité des États concernés, à commencer par la Pologne et la Hongrie.

## Dossiers corollaires

En raison des échéances européennes, c'est sous présidence allemande que devra être finalisé l'accord sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, auquel doit être adossé le fonds de relance. Outre le calendrier serré, trois paramètres viennent compliquer des négociations traditionnellement âpres. Tout d'abord, le départ du Royaume-Uni de l'UE prive le budget européen d'une contribution évaluée à 12 milliards d'euros en 2021 et à 84 milliards sur sept ans<sup>10</sup>. Ensuite, au regard des défis internationaux, l'UE est appelée à prendre en charge davantage de dossiers (santé, contrôle aux frontières, défense, etc.) impliquant des coûts supplémentaires. Enfin, les États européens sont entrés dans une phase budgétaire contrainte en raison de la

---

8. F. Merz, « Muss kontrolliert werden, dass Geld nicht in nationale Haushalte fließt », *Deutschlandfunk*, 28 mai 2020 (traduction de l'auteur).

9. Ces exigences ont été adressées à la présidente de la Commission dans un courrier signé avec cinq autres États membres, dont la France. Cf. « Pandemie-Vorsorge: Merkel für Schulterschluss in der EU », *Zeit Online*, 10 juin 2020.

10. Mouvement européen France, « Le budget de l'Union européenne : décisif pour l'avenir de l'Europe », disponible sur : <https://mouvement-europeen.eu/>.

crise économique et sociale, et un certain nombre d'entre eux, en particulier les « quatre frugaux », se montrent très vigilants sur les dépenses.

Dans ce contexte, la position officielle de Berlin consiste à soutenir la proposition de la Commission, qui vise à « adapter davantage le budget aux priorités de l'UE et aux nouveaux défis communs<sup>11</sup> », ce qui suppose de réorienter les dépenses et de procéder à des coupes dans des postes traditionnels. Cela étant, en tant que premier contributeur net au budget européen, à hauteur de 21 % du total<sup>12</sup>, l'Allemagne est loin d'être dans une position neutre. Jusqu'à présent, elle faisait partie des États opposés à une augmentation du budget européen et tablait sur une stabilisation autour de 1 % du RNB de l'UE. Sous l'effet de la crise, elle semble désormais prête à faire preuve de flexibilité et à accepter une majoration significative de sa contribution nette. L'autre pomme de discorde réside dans les rabais, que la Commission européenne estime dépassés en raison du Brexit<sup>13</sup>, mais auxquels les États bénéficiaires sont farouchement attachés. Là encore, l'Allemagne est à la fois juge et partie, puisqu'elle profite elle-même d'un rabais, comme les Pays-Bas, le Danemark et la Suède. D'où une situation délicate pour négocier dans un contexte très tendu. Jusqu'à présent, elle insiste sur le maintien du rabais, mais il est probable que son rôle de présidente du Conseil de l'UE l'incite, là aussi, à faire preuve de souplesse.

Les avancées sur les grands dossiers de fond que sont le changement climatique et la transformation numérique dépendront en grande partie du rythme auquel un accord sera trouvé sur les questions économiques et budgétaires. Les dossiers resteront présents tout au long du semestre, mais il est probable que les résultats seront modestes et que l'action de l'Allemagne se limitera à fixer un cap politique qui devra être poursuivi au cours des prochaines présidences (Portugal, Slovénie, France).

Concernant le changement climatique, Berlin soutient résolument la feuille de route du « *European Green Deal* » élaboré par la Commission comme vecteur pour la transformation numérique et la lutte contre le

---

11. Ministère fédéral des Affaires étrangères, « Mehrjähriger Finanzrahmen (MFR) und der Haushalt der EU », 25 février 2020, disponible sur : [www.auswaertiges-amt.de](http://www.auswaertiges-amt.de) (traduction de l'auteur).

12. J. M. Fernandes, « Le cadre financier pluriannuel 2021/2027 : être le phare », *Question d'Europe* n° 563, 15 juin 2020, disponible sur : [www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu).

13. Une dizaine d'années après avoir adhéré à la Communauté économique européenne, le Royaume-Uni a obtenu de réduire sa contribution au budget européen. L'accord, conclu en 1984 à Fontainebleau, consiste à lui rembourser 66 % de son solde budgétaire (différence entre sa contribution et le « retour » sous forme de politiques et subventions). Cette somme est prise en charge par les autres États membres, qui se la répartissent en fonction de leur revenu national brut. Depuis 2002, quatre États (Allemagne, Pays-Bas, Autriche, Suède) bénéficient eux-mêmes d'un rabais sur la part à financer, limitée depuis à 25% de ce qu'elle devrait être.

réchauffement climatique. À cette fin, il plaide non seulement pour que le budget européen contribue à sa mise en œuvre, mais aussi pour que l'octroi de certaines subventions de *Next Generation UE* soit conditionné au respect de critères environnementaux. Dans la même logique, Angela Merkel a appelé à intégrer l'aspect climatique dans les plans de relance économique nationaux<sup>14</sup>. En outre, Berlin veillera à ce que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies soient poursuivis, et que les ambitions du Dialogue de Petersberg sur le climat, soient maintenues. En revanche, en raison du contexte de crise et des fortes réticences de certains États membres, il est peu probable que l'Allemagne insiste pour revoir à la hausse les objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour 2030.

Berlin conçoit la transformation numérique comme une importante contribution à la compétitivité de l'UE et à l'approfondissement du marché unique. Afin de renforcer l'indépendance de l'UE sur les questions digitales, l'Allemagne soutient la proposition de la Commission d'utiliser le fonds de relance pour soutenir la transition numérique, notamment en investissant dans les réseaux 5G et l'informatique en nuage (*cloud computing*). De plus, la présidence allemande souhaite accompagner la mise en œuvre du *Digital Services Act* (DSA) et de la directive *e-privacy*, mais elle est pour cela dépendante du calendrier bruxellois. Or, les propositions de la Commission ne sont pas attendues avant la fin de l'année 2020.

Quant au troisième dossier de fond, à savoir la politique migratoire et d'asile, il présente un caractère d'urgence en raison de l'aggravation des conditions humanitaires dans des camps de réfugiés en Grèce et de la fragilité de l'accord migratoire entre l'UE et la Turquie. De plus, la répartition des demandeurs d'asile en Europe empoisonne les relations entre États membres depuis 2015, date à laquelle l'Allemagne avait initié une nouvelle politique d'accueil et s'était alors attiré les critiques des pays d'Europe centrale. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral table à la fois sur la création de centres européens pour l'examen des demandes d'asile aux abords des frontières, sur un renforcement des moyens de Frontex et sur un « mécanisme contraignant pour une distribution équitable selon des critères spécifiques<sup>15</sup> » - tout en envisageant des dérogations exceptionnelles pour des États contribuant à la politique d'asile par d'autres moyens. Telle est la proposition de réforme que Berlin a adressée en avril 2020 à Bruxelles, de

---

14. A. Merkel, « Discours lors du 11<sup>e</sup> Dialogue de Petersberg sur le climat (visioconférence) », 28 avril 2020, disponible sur : [www.bundeskanzlerin.de](http://www.bundeskanzlerin.de).

Dans son propre plan de relance, le gouvernement fédéral n'a pas inclus de prime à la casse destinée à soutenir l'industrie automobile, mais a souhaité encourager le développement de modèles électriques et hybrides.

15. Cité dans « Union européenne. Quatre États membres veulent une répartition obligatoire des demandeurs d'asile », *Ouest France/AFP*, 17 avril 2020.

concert avec Paris, Madrid et Rome. En théorie, l'Allemagne aimerait avancer rapidement sur le dossier de l'asile et n'a pas caché son impatience, au printemps 2020, vis-à-vis du retard pris par la Commission pour présenter son « Pacte pour la migration ». Celui-ci devrait finalement être annoncé au tout début de la présidence allemande. Le ministère fédéral de l'Intérieur espère vivement décrocher un accord, auquel ses équipes travaillent depuis des mois, mais étant donné le caractère explosif du sujet et la priorité accordée à la gestion de crise, on peut se demander si l'Allemagne pourra, et même voudra, y consacrer les ressources nécessaires.

# L'indépendance stratégique pour horizon

La crise a non seulement contraint le gouvernement allemand à revoir les priorités de la présidence du Conseil de l'UE, mais a également aiguïté sa conscience des dépendances européennes et de la nécessité de les circonscrire. Dans la conférence franco-allemande du 18 mai 2020, la chancelière Merkel est allée jusqu'à évoquer la « souveraineté européenne », chère à son partenaire français : « Nous disposons déjà de l'instrument des projets stratégiques au sein de l'Union européenne, avec lequel nous nous efforçons [...] de construire notre propre souveraineté. Ces efforts vont maintenant être intensifiés<sup>16</sup>. » Le ton était inhabituellement offensif, mais on ne saurait en déduire que l'Allemagne s'est ralliée au projet très ambitieux de la France en la matière. D'une part, les responsables politiques et administratifs font un usage prudent du terme de « souveraineté », dont l'expression est réservée au Bundestag en tant que plus haute instance de l'État fédéral. Ils lui préfèrent celui de « capacité d'action » (« *Handlungsfähigkeit* »), depuis quelque temps en vogue dans les cercles du pouvoir allemand. D'autre part, ils restent prudents sur le principe même d'intervention étatique dans les dossiers industriels. Cela étant, il est indéniable que Berlin se soucie désormais de garantir une plus grande indépendance européenne dans des domaines stratégiques ciblés, à commencer par la santé et la technologie.

## Santé et technologie

En Allemagne, comme dans d'autres États membres, la crise sanitaire a convaincu l'opinion publique et les dirigeants de la nécessité de réduire la dépendance européenne dans le domaine de la santé. À l'heure actuelle, une très large majorité des produits pharmaceutiques consommés en Europe sont fabriqués en Asie (Chine et Inde) et l'accès à ces produits et aux équipements de protection médicale (masques, blouses, etc.) a été fortement entravé par les restrictions de production et de transport liées au COVID-19. Le gouvernement fédéral entend bien tirer les leçons de la crise : « L'Europe doit redevenir plus indépendante vis-à-vis de l'Asie en matière de produits pharmaceutiques. [...] Nous voulons construire de nouvelles chaînes

---

16. A. Merkel, « Conférence de presse de la chancelière fédérale Angela Merkel et du président de la République française Emmanuel Macron », Berlin/Paris, 18 mai 2020, disponible sur : [www.bundeskanzlerin.de](http://www.bundeskanzlerin.de) (traduction de l'auteur).



d'approvisionnement, nous avons besoin de plus de transparence sur les blocages de livraison et davantage de contrôles de qualité<sup>17</sup> », a ainsi affirmé le ministre fédéral de la Santé, qui table sur des incitations financières pour convaincre les entreprises pharmaceutiques de relocaliser une partie de leur production sur le sol européen. Par conséquent, il ne fait aucun doute que la présidence allemande accompagnera et soutiendra l'élaboration d'une stratégie pharmaceutique européenne, telle que l'a annoncé la commissaire européenne à la Santé et à la Sécurité alimentaire, mais qui ne devrait pas être présentée avant fin 2020. Cependant, si l'objectif est clair, le moyen d'y parvenir l'est beaucoup moins. Dans l'administration de l'État fédéral, on insiste sur le fait qu'il s'agit d'un processus long, complexe et très technique, sur lequel la politique n'a qu'une influence limitée.

Une même logique s'applique aux dossiers technologiques les plus sensibles, en particulier dans le domaine digital, dont la crise du COVID-19 a souligné le caractère stratégique. Les dossiers auxquels l'Allemagne attache une importance particulière ont été évoqués plus haut. Parmi eux, le *cloud computing* fait l'objet d'une coopération franco-allemande spécifique. Ainsi, les ministres de l'Économie des deux pays ont présenté en juin 2020 GAIA-X, un *cloud* européen regroupant des plateformes européennes de stockage de données et visant à réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des grands groupes américains et chinois grâce à « une infrastructure de données fiable et sécurisée<sup>18</sup> ». De même, France et Allemagne coopèrent dans le domaine de l'Intelligence artificielle et ont établi une feuille de route conjointe pour la recherche et l'innovation dans ce domaine<sup>19</sup>. En raison de la crise sanitaire, la mise en œuvre de la stratégie sur l'Intelligence artificielle de la Commission européenne a été reportée à 2021, mais la présidence allemande entend faire progresser d'autres aspects de la digitalisation. Si elle ne dispose pas d'un agenda numérique, elle souligne la nature transversale du sujet et l'intérêt de l'intégrer dans d'autres dossiers – qu'il s'agisse du cadre budgétaire ou de la protection du climat.

Sur des dossiers industriels considérés comme moins stratégiques, en revanche, l'Allemagne fait preuve d'une grande prudence. Certains responsables politiques, à l'image du ministre de l'Économie Peter Altmeier, en appellent certes à une stratégie industrielle nationale et/ou européenne. Cependant, dans un pays dont l'économie vit des exportations, la majorité des acteurs économiques met en garde contre les tentations de protectionnisme. Afin de gagner en indépendance, notamment vis-à-vis de

---

17. J. Spahn, « Conférence des ministres de la Santé de l'UE (vidéoconférence) », 12 mai 2020 (traduction de l'auteur).

18. Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, « Concrétisation du projet 'GAIA-X', une infrastructure européenne de données », 4 juin 2020, disponible sur : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

19. Feuille de route relative à un réseau de recherche et d'innovation en matière d'intelligence artificielle établie entre les gouvernements de la République française et de la République fédérale d'Allemagne, disponible sur : [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr).



la Chine, la tendance est moins à la relocalisation industrielle qu'à la diversification des partenariats commerciaux. Berlin se montre par ailleurs intéressé par une réforme des règles de la concurrence européenne, jugées défavorables aux entreprises européennes. Ainsi, l'interdiction du projet d'acquisition d'Alstom par Siemens, par la Commission en février 2019, a suscité des critiques outre-Rhin. Lors de la conférence de presse franco-allemande de mai 2020, la chancelière a été explicite : « Dans le passé, nous avons peut-être appliqué un droit de la concurrence qui était très axé sur la concurrence au sein de l'espace européen. Nous avons vu que d'autres, que ce soit les États-Unis d'Amérique, la Corée du Sud, le Japon ou la Chine, ont très fortement tablé sur des champions mondiaux. Je pense que cette approche est la réponse nécessaire. Nous ne devons pas avoir peur d'avoir des champions mondiaux, mais devons au contraire travailler dans ce sens<sup>20</sup>. » Le ton est particulièrement ferme, mais une telle réforme ne peut s'envisager qu'à moyen et long terme. Par conséquent, la présidence allemande ne pourra, dans le meilleur des cas, que l'esquisser.

## Focus sur la relation sino-européenne

Dans toutes ces discussions sur la souveraineté industrielle et technologique plane l'ombre de la Chine, d'autant plus présente qu'avec la crise sanitaire, la dépendance européenne vis-à-vis du partenaire chinois est devenue à la fois plus flagrante et plus problématique. Déjà bien avant la pandémie, l'Allemagne avait décidé de faire de la relation entre l'Union européenne et la Chine l'une des priorités de sa présidence. Celle-ci devait être incarnée par le sommet UE-Chine, prévu en septembre à Leipzig, en présence du président chinois Xi Jinping, et qui a été repoussé *sine die* en raison des risques liés à la pandémie. Jusqu'à aujourd'hui, le document auquel se réfère Berlin est la déclaration commune du printemps 2019, dans lequel la Commission et la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité présentent les opportunités et les défis de la coopération avec la Chine, soulignant son rôle de partenaire et de rival systémique<sup>21</sup>. La crise du COVID-19 a à la fois confirmé et amplifié cette analyse, certains acteurs politiques soulignant la naïveté dont font preuve les Européens vis-à-vis de la Chine<sup>22</sup>. De fait, la relation sino-européenne s'est détériorée au cours des derniers mois, en raison notamment de la politique d'influence chinoise sur certains États européens (en particulier l'Italie) durant la crise, ainsi que des violations des principes démocratiques à Hong-Kong et de la répression contre la minorité musulmane ouïghoure.

---

20. A. Merkel, « Conférence de presse de la chancelière fédérale Angela Merkel et du président de la République française Emmanuel Macron », *op. cit.* (traduction de l'auteur).

21. « Joint Communication to the European Parliament, the European Council and the Council. EU-China – A Strategic Outlook », 12 mars 2019, disponible sur : <https://ec.europa.eu/>.

22. Voir par exemple F. Müller-Rosentritt, « Europa muss sich Chinas Machtanspruch entgegenstellen », *Die Welt*, 20 mai 2020.

Durant le sommet UE-Chine du 22 juin 2020, les Européens n'ont plus hésité à cacher leur agacement et à hausser le ton vis-à-vis de Pékin.

Malgré le report du sommet de Leipzig, la présidence allemande n'entend pas abandonner le dossier chinois. Son objectif est double. D'une part, elle souhaite encourager les États membres à définir les intérêts européens sur la scène internationale, et vis-à-vis de la Chine en particulier, et obtenir davantage de réciprocité dans la relation<sup>23</sup>. La « guerre de l'information<sup>24</sup> » dont Pékin a accompagné son dispositif d'aide à l'Italie durant la crise sanitaire n'est pas passée inaperçue outre-Rhin – d'autant que dans le même temps, l'Allemagne avait très mauvaise presse dans l'opinion publique italienne. Dans ce contexte, Berlin espère que les concertations des 27 leur permettront à l'avenir de faire davantage preuve d'unité, afin de contrer les éventuelles tentatives de division extérieures et de mieux défendre leurs intérêts à l'international. D'autre part, l'Allemagne souhaite approfondir la discussion avec Pékin sur les grands dossiers multilatéraux, qu'il s'agisse de la lutte contre le réchauffement climatique, de la sécurité internationale ou encore du commerce international. Sur ce dernier point, elle s'inquiète notamment que les Européens puissent faire les frais d'une guerre commerciale et monétaire entre la Chine et les États-Unis, alors qu'ils n'y prennent pas part et n'ont sur elle aucune influence<sup>25</sup>. De manière générale, Berlin insiste sur l'importance de modeler la relation avec la Chine plutôt que de la subir. Le gouvernement allemand est dans une logique d'affirmation et de coopération, mais se montre en revanche très réticent à l'idée d'imposer des sanctions à la Chine en réaction à ses manquements aux droits de l'homme.

---

23. Cela vaut, parmi d'autres dossiers, pour la protection des investissements, à propos de laquelle l'UE et la Chine avaient prévu de signer un accord en 2020, mais qui ne progresse plus et devrait donc être reporté à une date ultérieure.

24. M. Ferraresi, « China Isn't Helping Italy. It's Waging Information Warfare », *Foreign Policy*, 31 mars 2020, disponible sur : <https://foreignpolicy.com>.

25. C. Schmucker et S-A. Mildner, « Wenn Zwei sich streiten, verliert der Dritte », *DGAPkompakt* n° 6, 16 mai 2019, disponible sur : <https://dgap.org>.

# Un test pour le *leadership* allemand

Avec la crise du COVID-19, ce sont non seulement le programme et le déroulement de la présidence qui ont été modifiés en profondeur, mais aussi le rôle même de la présidence dans les processus de négociation européens. En temps habituel, celle-ci se concentre sur des « tâches de médiation, de coordination, d'administration et de représentation<sup>26</sup> » : elle préside et coordonne les travaux du Conseil, représente ce dernier auprès de la Commission et du Parlement européen et, surtout, se positionne comme médiateur et facilitateur de compromis. Au cours du prochain semestre, l'Allemagne devra jouer le rôle d'« honnête courtier » qui est attendu d'elle et se montrer à l'écoute de l'ensemble des États membres pour définir les termes d'un accord dans lequel tous se retrouvent. Cependant, elle ne pourra se positionner comme une instance parfaitement neutre. Dans la mesure où elle est à l'origine, avec la France, de la création du fonds de relance, elle a déjà clairement pris position dans le débat sur la gestion de crise. Or, c'est sur la mise en œuvre du *Next Generation EU*, et plus largement sur les questions budgétaires, qu'un accord sera le plus difficile à élaborer en raison des positions contradictoires des États membres.

## Tenter le grand écart

Comme cela est classiquement le cas sur les dossiers économiques et budgétaires, la ligne de fracture passe pour l'essentiel entre le Nord et le Sud de l'Europe. Elle est réapparue avec une nouvelle vigueur à l'occasion de la crise. D'un côté, les États méridionaux insistent pour que le Fonds utilise pleinement la capacité d'emprunt de l'UE et que Bruxelles verse des subventions aux États membres<sup>27</sup>. De l'autre, les « quatre frugaux » rejettent à la fois le principe d'un emprunt européen, qui risque à leurs yeux de créer un précédent, ainsi que l'octroi de subventions, selon eux contraire au principe de responsabilité. Pour compliquer un peu plus les choses, des repositionnements de certains États membres affaiblissent les coalitions traditionnelles, à l'image du groupe de Visegrad. C'est ainsi que la Pologne, qui était jusqu'à présent attachée à la politique d'austérité budgétaire, soutient désormais la création d'un fonds de relance ambitieux –

---

26. F. Tekin et J. Schubert, « Deutschlands „Corona-Präsidentschaft“. Weichenstellung für die Zukunft Europas », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 23–25/2020, 2 juin 2020, p. 11-17, ici p.11.

27. Une demande que l'Italie a formulée avec le Portugal, l'Espagne, la Grèce et la France, dans une lettre conjointe adressée fin mars 2020 à la présidente de la Commission.

contrairement à ses partenaires habituels, la Hongrie et la République tchèque, qui craignent de voir leur situation financière se dégrader au profit des pays du Sud. Le revirement le plus spectaculaire vient bien entendu de l'Allemagne qui, en relativisant le clivage Nord/Sud, vient brouiller les équilibres européens. En conséquence, la façon dont est perçue la politique allemande a subi un complet renversement : alors que les États du Sud ont le sentiment d'être entendus et soutenus par Berlin, les « quatre frugaux » s'inquiètent d'avoir perdu un allié de poids.

Le sommet européen du 19 juin a rappelé que la route menant à un accord ambitieux, à la hauteur de l'ampleur de la crise, n'a rien d'une promenade de santé. Toutefois, dans cette situation à la fois clivée et complexe, Berlin dispose de quelques atouts :

- Pour commencer, son leadership est largement accepté au sein de l'UE. L'Allemagne entretient traditionnellement de bons rapports avec les États du Nord en raison d'une proximité d'analyse, en particulier sur les dossiers liés au marché unique. Bien qu'ils aient été heurtés par son revirement sur le fonds de relance, ces derniers lui conservent leur confiance jusqu'à présent. En Europe du Sud, la proposition franco-allemande a désamorcé la critique qui, à l'apogée de la crise sanitaire, avait pris une tournure très virulente. Quant aux États d'Europe centrale, malgré les divergences sur l'État de droit, ils partagent avec leur voisin allemand de nombreux intérêts stratégiques. À cela s'ajoute que les petits États membres ont tendance à apprécier l'approche inclusive de Berlin.
- De manière paradoxale, le second atout de l'Allemagne réside dans son positionnement sur le fonds de relance. Cela ne lui permet certes pas d'aborder sa présidence avec la neutralité habituellement requise, mais lui confère une image d'acteur intègre, qui est essentielle pour sa crédibilité de médiateur. Non seulement une telle attitude permet aux partenaires européens de se positionner et de préparer leur argumentation en conséquence ; mais en démontrant qu'elle est capable de réviser ses lignes rouges face à la gravité de la situation, l'Allemagne apparaît comme un partenaire responsable – un signal destiné en particulier aux États du Nord.
- Enfin, la chancelière fédérale et son gouvernement entretiennent des relations de confiance avec la présidente de la Commission européenne. Angela Merkel et Ursula von der Leyen se connaissent parfaitement bien et partagent un certain nombre de convictions politiques. Or, une communication facilitée entre le Conseil et la Commission européenne peut compenser certaines contraintes logistiques liées à la crise.

Malgré ses atouts, l'Allemagne sera dans une position inconfortable tout au long de sa présidence. Si elle échouait à faire émerger rapidement une solution ambitieuse à la crise, sa crédibilité et son *leadership* subiraient de lourds dommages – et le projet européen serait fortement mis à mal. Non seulement la situation est grave, mais Berlin fait face à des attentes à la fois considérables et contradictoires de la part de ses partenaires européens. Il lui sera impossible de satisfaire l'ensemble des exigences aujourd'hui sur la table, et il est probable que l'Allemagne décevra certains gouvernements qui lui ont accordé leur confiance. Deux facteurs contribueront à la réussite de la présidence allemande. D'une part, Berlin devra faire preuve d'intégrité et de transparence, ainsi que de souplesse. De ce point de vue, on peut espérer que l'Allemagne a retenu les leçons des crises précédentes, et notamment de la crise financière de 2007-2010, et ne prendra plus le risque de braquer ses partenaires en adoptant des positions intransigeantes. D'autre part, le gouvernement fédéral ne peut s'attendre à faire bouger les lignes européennes s'il n'accepte pas lui-même de revoir certaines de ses exigences. Il semble aujourd'hui conscient que le rabais allemand est un facteur de blocage, qui fera inévitablement partie du paquet des négociations. Cependant, il connaît aussi le potentiel explosif que recèlent de telles concessions sur la scène politique intérieure et dans l'opinion publique allemande, alors même que la ligne rouge d'un emprunt européen vient d'être franchie.

## L'Allemagne, la France et les autres

Dans ce contexte, la relation franco-allemande revêt une certaine ambivalence. D'un côté, l'Allemagne considère la France comme son partenaire privilégié sur l'ensemble des dossiers de politique européenne, mais aussi, de plus en plus, sur les questions internationales en général. Avec le traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier 2019, les deux États se sont engagés à renforcer leur coopération, en particulier dans les instances multilatérales, et sur des dossiers d'avenir, tels que la transformation numérique et la protection du climat – des dossiers de fond, on l'a vu, que l'Allemagne entend faire avancer durant sa présidence. De plus, le projet de relance économique né de la proposition franco-allemande a rappelé la force de la coopération bilatérale, dès lors qu'elle vise à élaborer des compromis ambitieux au service des Européens. D'un autre côté, l'acceptation du *leadership* allemand par d'autres États implique que le gouvernement fédéral soit prêt à prendre ses distances vis-à-vis de certaines revendications de Paris. Certains « petits » États, comme les Pays-Bas, considèrent que la France a trop tendance à les négliger et comptent sur l'Allemagne pour les intégrer pleinement dans les négociations. D'autres États, comme l'Italie, reconnaissent certes le *leadership* franco-allemand, mais à condition qu'il ne soit pas exclusif et qu'ils y soient pleinement associés.

Face à des attentes – là encore – divergentes de ses partenaires, le gouvernement fédéral doit veiller à ménager les susceptibilités, sans quoi il ne pourra conduire les 27 vers les nécessaires compromis. Cela implique bien sûr d'utiliser les nombreuses ressources, de nature à la fois politique et institutionnelle, de la coopération franco-allemande – d'autant plus que la proposition franco-allemande sur le fonds de relance est désormais au cœur de la gestion de crise et sera le principal marqueur de la présidence allemande. Cela étant, il est tout aussi nécessaire que l'Allemagne mène en parallèle des concertations au sein d'autres formats, dans lesquels la France n'est pas nécessairement impliquée. Parmi eux, le groupe de Visegrad joue un rôle particulier, dans la mesure où il sera présidé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 par la Pologne, qui est demandeuse d'une coopération plus étroite avec Berlin. La diversification des formats est utile, non seulement pour lever les blocages et assoir la légitimité des futurs accords, mais aussi parce que Paris et Berlin ne sont pas représentatifs de l'ensemble des positions de l'UE. Sur des dossiers tels que l'État de droit et la politique d'asile, ils partagent une position similaire, du moins proche, qui ne leur permet pas d'élaborer un compromis accepté par l'ensemble des États membres.

Au-delà de ce ballet diplomatique multidimensionnel, Paris et Berlin devraient coopérer étroitement sur des dossiers de long terme, que la France aura l'opportunité d'approfondir durant sa présidence du Conseil au premier semestre 2022. Parmi les différents sujets susceptibles de faire l'objet d'une coopération, on retiendra ceux qui sont liés à l'indépendance stratégique de l'UE, qu'il s'agisse de la transformation numérique ou de la réforme des règles de la concurrence ; ces dossiers se prêtent d'autant mieux à l'exercice qu'ils correspondent à un intérêt commun des deux États et qu'ils peuvent être traités à la fois dans le cadre européen et en bilatéral. À cela s'ajoutent les grands dossiers de politique étrangère, à commencer par la relation entre l'UE et la Chine, mais aussi la politique africaine et la relation transatlantique. L'Allemagne aura certes très peu de ressources à y consacrer, mais le souhait d'Angela Merkel de faire de l'UE une « ancre de stabilité » et une « puissance capable d'agir et influente » (« *handlungsfähige und gestaltende Macht*<sup>28</sup>») entre en résonance avec les préoccupations de Paris. En revanche, la Conférence sur l'avenir de l'Europe, qui aurait dû débiter en 2020, n'apparaît pas comme une priorité<sup>29</sup>. La

---

28. A. Merkel, « Außen- und Sicherheitspolitik in der deutschen EU-Ratspräsidentschaft », webinaire de la Fondation Konrad Adenauer, 27 mai 2020, disponible sur : [www.bundesregierung.de](http://www.bundesregierung.de).

29. Le projet, qu'Ursula von der Leyen a annoncé dans ses orientations politiques, doit permettre de conduire durant deux ans un débat sur l'avenir de l'Europe et d'y associer les citoyens. Les deux volets proposés par la Commission sont, d'une part, les priorités de l'UE, de l'autre, des questions liées aux processus démocratiques et institutionnels. La Commission s'est engagée à tenir compte des résultats dans l'élaboration des politiques européennes. La « conférence » aurait dû débiter en mai 2020, mais la crise sanitaire a mis un point d'arrêt aux préparatifs. Voir Julian Rappold, « Extra Time », 28 avril 2020, disponible sur : <https://berlinpolicyjournal.com>. Le Conseil européen s'étant prononcé le 24 juin, une position commune entre le Conseil, la

France espère pouvoir présenter ses résultats durant sa présidence, mais en Allemagne, malgré le réel intérêt porté à l'initiative, on estime plus réaliste de se concentrer en premier lieu sur la gestion de crise.

---

Commission et le Parlement européen devra être trouvée durant la présidence allemande, disponible sur : [www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu).

# Conclusion

La présidence allemande du Conseil qui s'ouvre en juillet est à l'image de ce qu'ont expérimenté nos sociétés sous l'effet de la pandémie : elle devra improviser, s'adapter et naviguer à vue. On peut y voir la présidence de tous les dangers, dans la mesure où les décisions qui seront prises, ou au contraire qui ne le seront pas, touchent au cœur de la cohésion de l'UE, et par là même à l'essence du projet européen. À l'inverse, on peut y voir la présidence de toutes les chances, dès lors que la prise de conscience qui a émergé durant la crise sanitaire conduit à une réorientation de la politique européenne. S'il est sans doute exagéré d'évoquer un « moment hamiltonien », comme l'ont fait certains à propos de l'initiative franco-allemande de mai 2020, le fonds de relance dont elle a défini le cadre a le potentiel de faire passer un cap supplémentaire à l'intégration européenne. La présidence allemande sera scrutée avec d'autant plus d'attention qu'elle clôt le quatrième et dernier mandat d'Angela Merkel – après 15 années à la chancellerie fédérale. Celle-ci n'a jamais été « une force révolutionnaire au sein de l'UE<sup>30</sup> », et il est fort peu probable qu'elle le devienne subitement. Étant donné sa personnalité, on peut s'attendre à ce qu'elle reste fidèle à elle-même et exerce une médiation à la fois prudente et inclusive, orientée vers la recherche de compromis. Cependant, même si elle ne voit pas la présidence comme une ultime opportunité d'entrer dans les livres d'histoire européens, le cap politique que son gouvernement fixera au second semestre 2020 aura indéniablement une influence sur l'avenir de l'Union européenne.

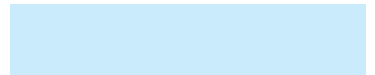
---

30. J. Puglierin, « Shared goals: How Germany's Crisis Response Could Strengthen Europe », *Note from Berlin*, ECFR, 28 avril 2020, disponible sur : [www.ecfr.eu](http://www.ecfr.eu).



# Les dernières publications du Cerfa

- A. Marchetti, [Briser le plafond de verre? La coopération franco-allemande décentralisée suite au Traité d'Aix-la-Chapelle](#), *Visions franco-allemandes*, n° 30, Ifri, juin 2020.
- P. Maurice, [Coronavirus : la solidarité franco-allemande à l'épreuve](#), *Éditoriaux de l'Ifri*, avril 2020.
- F. Virchow, [Alternative für Deutschland \(AfD\), un parti d'extrême droite ?](#), *Notes du Cerfa*, n° 152, Ifri, mars 2020.
- Groupe Daniel Vernet, [Trois fois deux pour l'Europe. Comment un renforcement des relations bilatérales France-Allemagne, Allemagne-Pologne et France-Pologne peut faire avancer l'UE](#), *Éditoriaux de l'Ifri*, mars 2020.
- N. K. Wissmann, [Le terrorisme d'extrême droite en Allemagne. Une menace sous-estimée ?](#), *Notes du Cerfa*, n° 151, Ifri, décembre 2019.
- H. Stark, [30 ans après la chute du Mur. Une Allemagne unifiée, une population désunie](#), *Notes du Cerfa*, n° 150, Ifri, novembre 2019.
- F. Meixner, P. Figge, [Réseaux sociaux : la lutte contre les contenus haineux en Allemagne](#), *Notes du Cerfa*, n° 149, Ifri, octobre 2019.



Institut français  
des relations  
internationales